

ESS

ÉTUDE 2020

MISE EN OEUVRE
D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'
ECONOMIE
SOCIALE
SOLIDAIRE
ET DE L'
INNOVATION
SOCIALE
EN HAUTE-GARONNE



INTRODUCTION

Economie Sociale et Solidaire, entrepreneuriat social, innovation sociale, développement durable ...

La recherche d'alternatives au développement économique, social, et environnemental actuel est très présente, et répond notamment à une demande croissante des citoyens qui sont de plus en plus dans une quête de « sens », que ce soit dans leur activité professionnelle, dans leur mode de consommation, dans le choix de leurs loisirs...

Dans un contexte de montée des inégalités, de difficulté d'accès à l'emploi, de crise écologique et environnementale, notre modèle de développement économique et social actuel montre ses limites et n'est plus en capacité de répondre aux attentes et besoin de la population.

De nouvelles formes d'entreprises, de nouvelles manières d'envisager le développement économique voient alors le jour et se développent autour d'un nouveau paradigme, qui est de placer l'humain avant le profit et le capital. Ces formes d'économie alternatives ont longtemps été décriées, jugées utopistes ou marginales.

Or aujourd'hui, à chaque échelon, européen, national, régional, départemental et local, la reconnaissance de ce mode d'entreprendre est croissante.

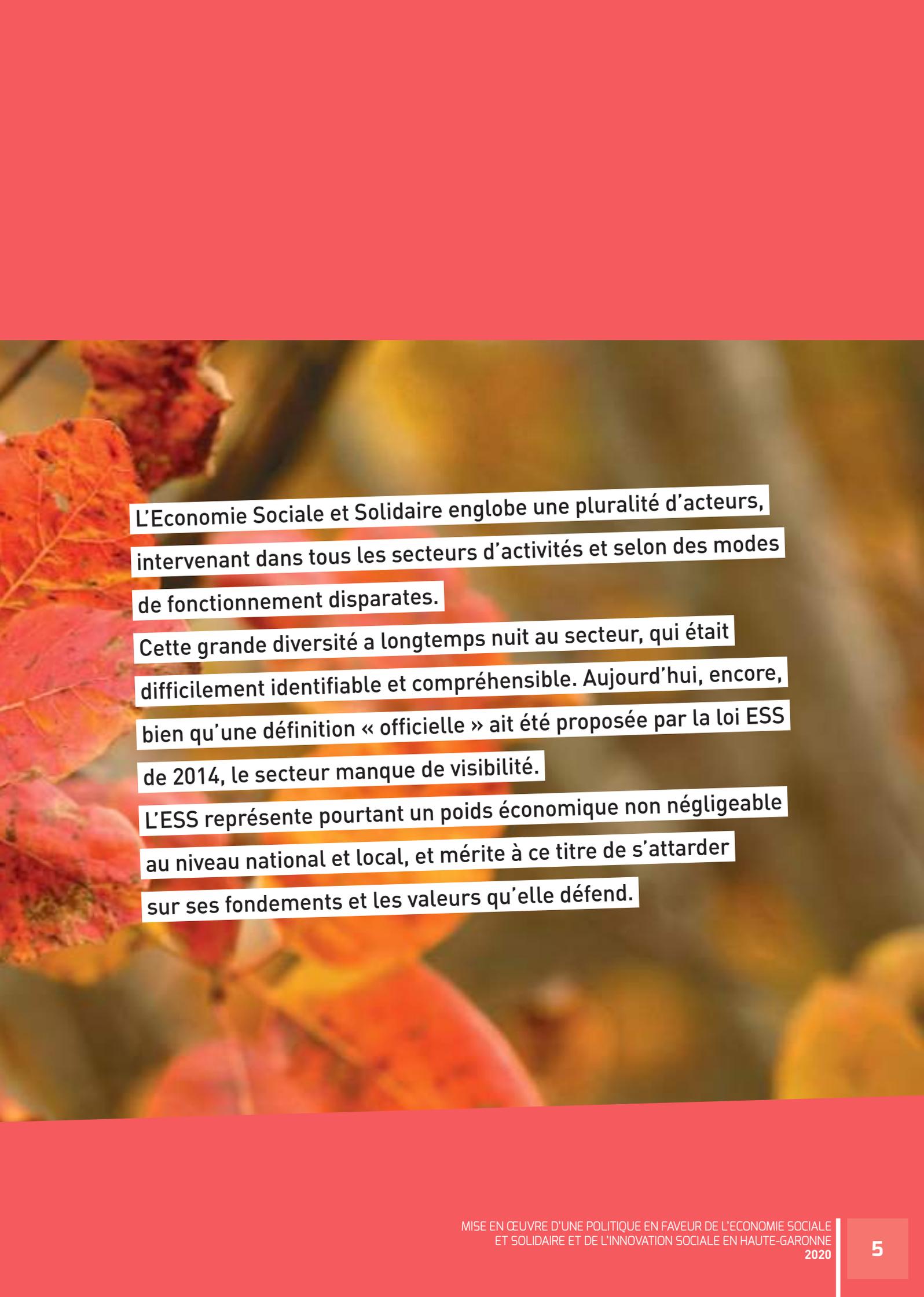
Axe incontournable d'une transformation sociale et économique, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a choisi de soutenir de manière forte le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), en se dotant d'une politique volontariste en la matière.

SOMMAIRE

Eléments de contexte et définition	4
Vers une définition commune de l'ESS	6
Un secteur en pleine croissance	10
Panorama ESS en Haute-Garonne	12
Un écosystème particulièrement dense	14
L'Economie Sociale et Solidaire, un outil essentiel de développement territorial et de cohésion sociale	18
De l'ESS à l'innovation sociale	20
Des enjeux de proximité	23
La stratégie départementale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'innovation sociale	20
Etude préliminaire : état des lieux et analyse	26
Le rôle du Département dans l'écosystème local	27
Une ambition affirmée en matière d'ESS	28
3 axes d'intervention pour 8 objectifs	29
Plan d'action opérationnel 2020	30
AXE 1 Soutien à l'émergence d'initiatives et essaimage d'innovations sociales	31
AXE 2 Rayonnement du Périscope au service de l'ESS et de l'innovation sociale	39
AXE 3 Soutien au déploiement de l'ESS au travers des politiques publiques départementales	43

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET DÉFINITION





L'Économie Sociale et Solidaire englobe une pluralité d'acteurs, intervenant dans tous les secteurs d'activités et selon des modes de fonctionnement disparates.

Cette grande diversité a longtemps nuit au secteur, qui était difficilement identifiable et compréhensible. Aujourd'hui, encore, bien qu'une définition « officielle » ait été proposée par la loi ESS de 2014, le secteur manque de visibilité.

L'ESS représente pourtant un poids économique non négligeable au niveau national et local, et mérite à ce titre de s'attarder sur ses fondements et les valeurs qu'elle défend.

Vers une définition commune de l'ESS

Bien que la loi ESS de 2014 tende à apporter une définition claire et unique de ce secteur d'activités, l'Economie Sociale et Solidaire reste encore pour beaucoup d'acteurs une « nébuleuse » difficilement identifiable. Regroupant des acteurs aux statuts, domaines d'activités, et modes de fonctionnement très divers, c'est en effet un secteur protéiforme, difficile à définir. Un retour à ses origines et aux valeurs qui la structurent permettront de mieux la comprendre.

La rencontre de plusieurs courants de pensée

Historiquement, l'ESS naît de la rencontre de deux concepts¹ :

L'économie Sociale qui se définit par les statuts des structures qui la composent : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Elles défendent la priorité de l'homme sur le capital et impliquent une gestion collective des organisations. L'économie sociale trouve ses racines dans le mouvement ouvrier du 19^e siècle et sa résistance à la logique productiviste de la révolution industrielle. Face à leurs conditions de vie précaires, les travailleurs, inspirés par des penseurs du socialisme utopique (Saint-Simon, Charles Fourier), se sont organisés et ont créé des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production.

L'Economie Solidaire, rassemble les organisations dont l'objectif premier est l'utilité sociale. Elle naît dans les années 1970 pour répondre aux besoins des populations, touchées notamment par le chômage et l'exclusion sociale. Ses acteurs apportent des réponses à ces préoccupations, à travers,

par exemple, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et l'entrepreneuriat social. Par ailleurs, ils proposent d'autres façons de produire, de consommer et d'échanger, comme le commerce équitable ou le maintien d'une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement.

Depuis les années 2000-2010, un troisième courant a rejoint l'ESS, l'entrepreneuriat social, qui propose un mode d'entreprendre basé sur une finalité sociale ou environnementale, sur des principes de lucrativité limitée, de gouvernance participative, mais sans forcément s'appuyer sur une logique de dynamique collective, ni s'inscrire dans les statuts classiques de l'ESS.

Aujourd'hui, ces différents mouvements sont toutefois complémentaires et se construisent autour de valeurs communes : proposer des alternatives et une économie qui soit au service des hommes et non au service du profit.



Les limites d'une approche statutaire

Traditionnellement, il était courant de définir l'ESS par les différents statuts juridiques qui la composent. Font ainsi partie de l'ESS :

LES COOPÉRATIVES

Coopératives d'entrepreneurs (agricoles, artisans, transports, commerçants, ...), d'usagers (banques, consommateurs, etc.), de salariés (Scop, Scic). La coopérative est une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires². Toutes les coopératives ont pour socle juridique commun la loi de 1947.

Exemples de coopératives :

les Caisses d'épargne, Chèque-déjeuner, le réseau Biocoop, le Théâtre du soleil, le magazine Alternatives économiques, ou encore plus localement SCOPELEC, basé à Revel et l'un des leaders national en matière de réseau et télécommunication.

LES ASSOCIATIONS

Elles sont définies comme étant une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, [...], leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices³ ». Les associations peuvent intervenir dans tous les secteurs d'activités et disposent d'un cadre réglementaire très souple. Certaines catégories d'associations sont toutefois régies par des règles particulières, parmi lesquelles les associations d'intérêt général, les associations reconnues d'utilité publique, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs, les organisations non gouvernementales, ...

Exemples d'associations :

Association de commerce équitable Max Havelaar, association Secours Populaire Français, ou association ASEI basée à Ramonville St Agne qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap et regroupe plus de 3000 salariés.

LES MUTUELLES

« La mutuelle est un groupement ayant la capacité civile, [...] Elle poursuit un but non lucratif menant dans l'intérêt de ses membres, moyennant le versement d'une cotisation, à des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide⁴ ». Il existe 2 grands types de mutuelles, les mutuelles d'assurance et celles de santé.

Elles ont toutes comme objectif une couverture des risques (dépendance, maladie, assurance), partagée équitablement par tous les sociétaires, sans but lucratif. Elles couvrent plus de 44 millions de personnes en France.

Exemples de mutuelles :

Maif, Maaf, Macif, ...

LES FONDATIONS

« Une fondation désigne l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif⁵ ».

Il existe différents types de fondations (Fondation d'utilité publique, Fondation universitaire, Fondation d'entreprises) mais quel que soit son type, quels que soient ses objectifs, une fondation c'est toujours : de l'argent privé mis à disposition d'une cause publique.

Exemples de Fondation :

Fondation de France, Fondation SNCF, Fondation Abbé Pierre, Fondation des Apprentis d'Auteuil, ...

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES D'UTILITÉ SOCIALE

Reconnue par la loi du 31 juillet 2014, il s'agit ici de sociétés commerciales qui dans les termes de leur statut respectent les principes de l'ESS et remplissent plusieurs conditions. Elles peuvent recevoir l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale) et bénéficier d'avantages fiscaux.

La liste de ces différents statuts permet de mettre en avant l'immense diversité des structures et entreprises de l'ESS, tant dans leur forme, que leur taille, leur secteur d'activité ou même leurs ambitions. En effet, il est difficile de trouver un lien entre un assureur comme la MACIF, une association d'envergure telle qu'Emmaüs, une coopérative d'artisans ou encore un magasin Biocoop. De plus, certaines entreprises, qualifiées d'ESS par leur nature juridique, ont des comportements très éloignés des principes de l'ESS, comme certaines grandes banques françaises ou coopératives agricoles.

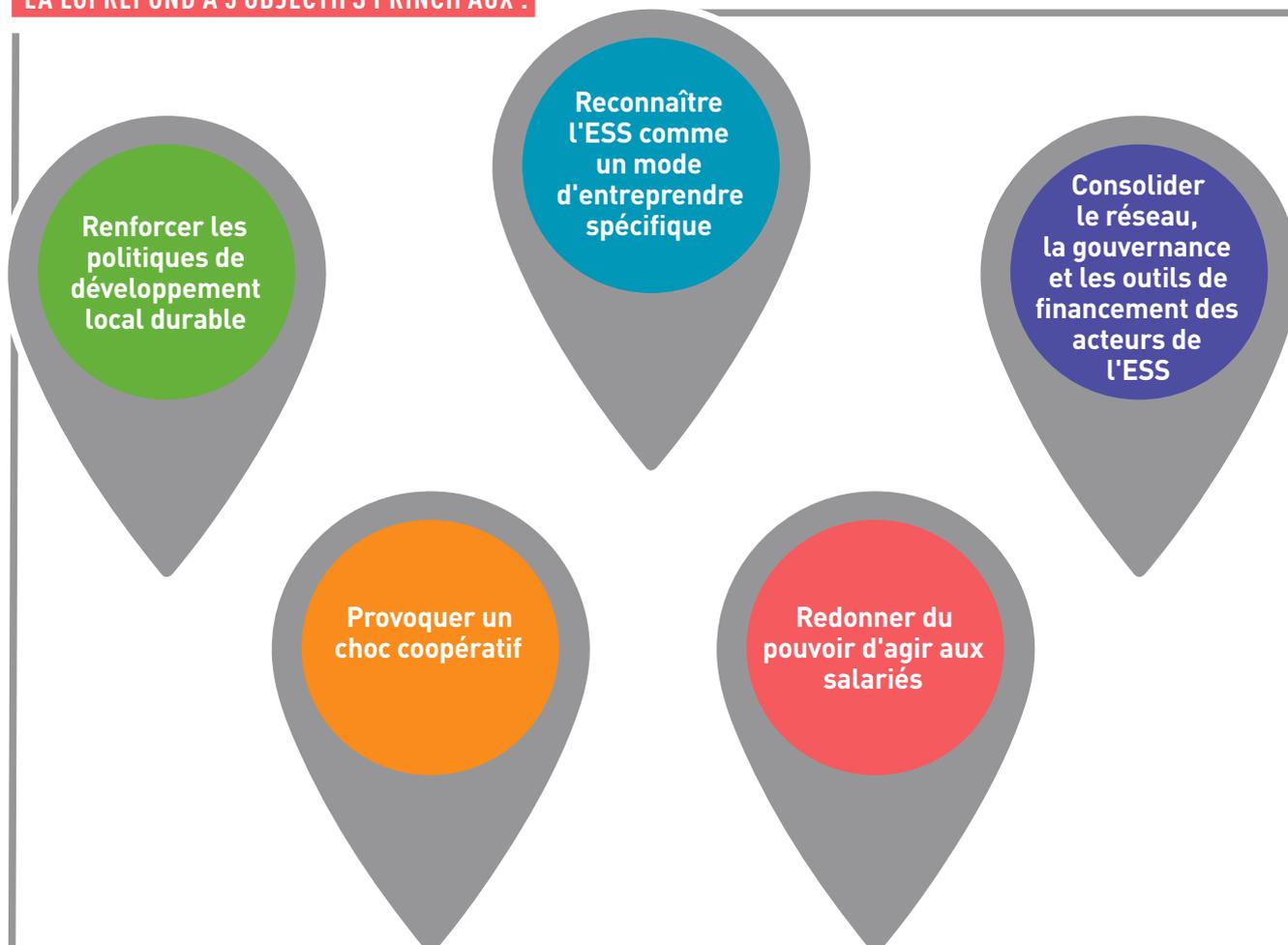
Bien qu'utile pour avoir un cadre juridique clair de l'ESS, une définition basée uniquement sur une approche statutaire présente toutefois des limites évidentes.



La définition selon la loi

La loi du 31 juillet relative à l'économie sociale et solidaire a marqué une réelle avancée dans la reconnaissance et la promotion de l'ESS au niveau national.

LA LOI RÉPOND À 5 OBJECTIFS PRINCIPAUX :



Cette loi a été pensée de manière inclusive et s'est attachée à intégrer les différentes approches évoquées précédemment.

Ainsi, l'ESS est définie, indépendamment des statuts, comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

■ Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices : bien qu'une entreprise de l'ESS cherche à gagner de l'argent, il ne s'agit pas d'une fin en soi ;

■ Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.

■ Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et des réserves obligatoires constituées, impartageables, qui ne peuvent pas être distribuées.

L'enjeu de proposer une définition claire était de renforcer la visibilité des acteurs de l'ESS mais surtout de leur permettre d'accéder aux disposi-

tifs de soutien et de financement dont ils étaient exclus jusque-là, faute de contours juridiques reconnus.

En proposant une définition claire et stable des structures incluses dans le périmètre de l'Économie Sociale et Solidaire, la loi permet une reconnaissance explicite de ce modèle d'entrepreneuriat. Elle facilite notamment la structuration de dispositifs de prêt et d'investissement adaptés aux spécificités des entreprises de l'ESS, et elle permet un suivi statistique renforcé des entreprises de l'ESS, facilitant leur visibilité et leur attractivité auprès des investisseurs publics et privés.



Une définition de l'ESS autour de 4 grands principes

Après ce tour d'horizon historique, statutaire et juridique, il est possible de synthétiser ces différents éléments autour d'un certain nombre de valeurs et de principes qui guident la réflexion et l'action des acteurs de l'ESS.

L'ESS regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de donner à notre société davantage de cohésion sociale.

Elle se distingue donc de l'économie « classique » par les valeurs qu'elle véhicule et la finalité de son projet.

Ce sont des sociétés de personnes et non de capitaux, qui ont un fonctionnement collectif et démocratique et qui privilégient le territoire local.

Elles se retrouvent autour de quatre grands principes :

UNE FINALITÉ VISANT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL OU COLLECTIF

Les structures de l'ESS se fixent généralement comme mission d'apporter des solutions à de grands enjeux sociaux, sociétaux ou environnementaux. On retrouve ainsi beaucoup de structures de l'ESS dans les champs de l'action sociale, de la mixité sociale, de la transition énergétique, de la promotion de l'agriculture durable et des circuits courts ...

UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Basée sur le principe "une personne = une voix" : quel que soit le type de statut, on retrouve toujours cette approche démocratique dans la gestion et l'organisation de la structure.

UNE LUCRATIVITÉ LIMITÉE

Des règles de gestion permettent de garantir la primauté de l'humain et du projet sur la recherche de profit (bénéfices majoritairement réinvestis dans le

projet, pas ou peu de rémunération du capital, encadrement des salaires)

Il est important de préciser que ce principe n'empêche pas l'existence d'une réelle activité économique au sein des structures de l'ESS.

Tout comme l'ensemble des acteurs économiques, les structures de l'ESS doivent trouver un équilibre financier pour la bonne réalisation de leurs activités, elles s'inscrivent dans une dimension entrepreneuriale, elles ont souvent une fonction d'employeur, etc. La particularité est qu'elles s'appuient souvent sur un modèle économique hybride, mixant leurs ressources autour d'activités marchandes et de financements publics.

UN LIEN FORT AU TERRITOIRE

Beaucoup de structures de l'ESS naissent et se développent en réponse à des besoins et des problématiques rencontrés sur leur territoire. De ce fait, elles sont fortement attachées à leur territoire d'implantation, par leur mission, mais également par les partenariats qu'elles nouent avec les acteurs locaux (publics, associatifs, économiques, citoyens). L'intérêt est qu'elles proposent ainsi des emplois non délocalisables. Il en résulte toutefois une difficulté à envisager des changements d'échelle ou à dupliquer les expériences réussies.

Ce travail de définition a servi de base aux différents axes stratégiques développés au sein de la politique départementale en faveur de l'ESS.

L'objectif pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne est en effet de soutenir de manière prioritaire les structures de l'ESS qui ont un impact à la fois social, environnemental et économique sur le territoire.

¹Source le Labo de l'ESS - <http://www.lalabo-ess.org/+--ess-+.html>

²Article 24 de la loi du 31 juillet 2014 modifiant la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération

³Article premier de la loi du 1er juillet 1901

⁴Code de la mutualité

⁵Article 18 de la loi du 23 juillet 1987



Un secteur en pleine croissance

Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire est plutôt bien développé en France, et connaît depuis quelques années un essor particulier. Sans doute parce qu'il apporte des réponses à de nouvelles problématiques, parce qu'il innove à la fois dans son offre et dans le fonctionnement interne des structures. Il répond ainsi à l'attente de nombreuses personnes, qui cherchent des alternatives et des modes d'actions ou de consommation plus durables.

Une quête « de sens »

Le succès des AMAP, des sites de co-voiturage, l'émergence d'habitats participatifs, le développement des énergies renouvelables, toutes ces initiatives sont révélatrices d'une volonté de plus en plus grande au sein de la société de vouloir consommer, produire, agir de manière plus respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Une étude menée pour le compte de l'UDES (Union des Employeurs de l'ESS) en 2017⁶ montre qu'au moment de choisir entre 2 emplois, 70% des jeunes placent *le sens* du métier exercé parmi les 4 critères principaux de décision, bien devant la rémunération (62%), l'équilibre vie pro / vie perso (58%) ou encore la situation géographique du poste (42%).

L'UDES constate depuis plusieurs années un fort attrait des jeunes pour les entreprises de l'ESS, porteuses d'une promesse, celle de l'utilité sociale. Ainsi, toujours d'après l'étude, 2/3 des 18-30 ans déclarent un intérêt pour ce secteur. Et 75% estiment qu'il contribuera au changement de la société. Pour aller dans ce sens, les formations autour de l'ESS se développent partout en France et n'ont aucun mal à faire le plein⁷.

Un pilier économique ...

Bien qu'alternatif dans sa manière d'envisager le rôle et le fonctionnement d'une entreprise, le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire n'en reste pas moins un poids lourd économique.

Ainsi, avec 222 000 établissements employeurs, et 2,3 M de salariés, l'ESS représente 10,5% de l'emploi total en France, et 14% de l'emploi privé.

L'ESS contribue à la création et au développement de nombreux emplois de proximité, caractérisés notamment par leur ancrage territorial fort.

Ainsi, entre 2000 et 2017, l'emploi dans ce secteur a progressé de 24%, contre +4,5% dans le reste du secteur privé (hors ESS).

En moyenne, on compte plus de 5 000 créations d'entreprises en France chaque année.

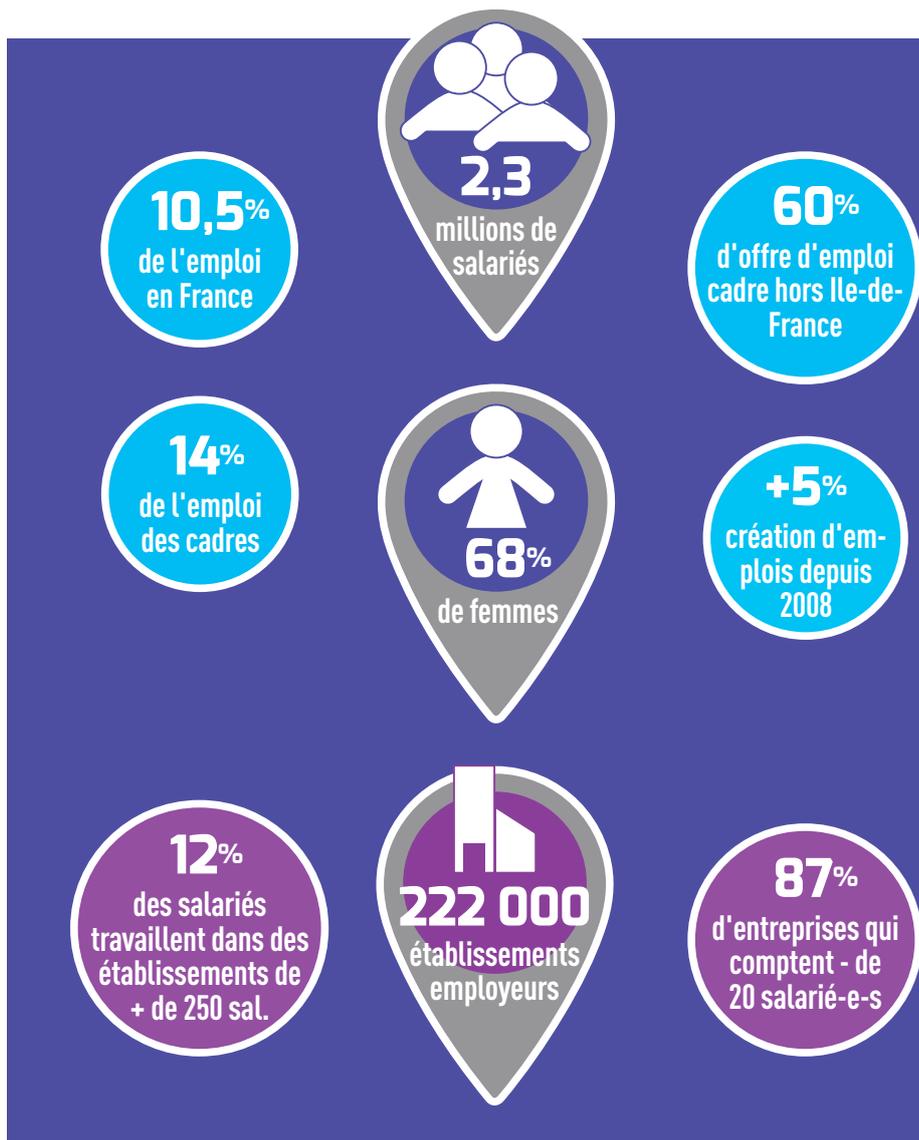
Selon une étude réalisée par Empow'Her, 60 % des entrepreneurs de l'ESS, dont de nombreux avec moins de deux ans d'activité, dégagent un revenu de leur activité.



Et le seuil de rentabilité est atteint plus rapidement dans l'ESS que dans les autres secteurs.

Et cet essor de l'ESS ne devrait pas s'arrêter. On prévoit ainsi 600 000 recrutements d'ici 2025 en raison des départs à la retraite et la création de près de 400 000 postes liées à la dépendance et à la petite enfance dans les années à venir.

De plus, l'ESS est très présente dans des filières d'avenir : Silver Economie, croissance verte, économie circulaire, services à la personne, ...



... présent dans tous les domaines d'activité

L'ensemble des secteurs d'activité est représenté au sein de l'ESS, même si elle est principalement présente dans les secteurs de l'action sociale où elle représente près de deux tiers des emplois, dans le secteur des sports et loisirs (57%), des arts et spectacles (30%) ou encore de la santé (11%).

Bien que mal connue du grand public, l'ESS est pourtant présente dans la vie

quotidienne de la plupart des français⁶ :

- Plus de 8 établissements d'enseignement culturel sur 10 sont de l'ESS (écoles de danse, de musique, de théâtre...).
- Plus de la moitié des complémentaires santé sont des mutuelles.
- 3 véhicules particuliers sur 5 et la moitié des deux-roues motorisés sont assurés par une mutuelle.
- Plus de 90% des clubs de sport sont de

l'ESS, essentiellement des associations.

- La moitié des établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, halte-garderie...) sont de l'ESS.
- 9 établissements d'accueil d'enfants handicapés sur 10 sont de l'ESS.
- Les banques coopératives représentent 60% de l'activité de la banque de détail.
- 3 agriculteurs sur 4 adhèrent à une coopérative.

⁶<https://www.udes.fr/actualites/etude-udes20-minutesopinionway-revele-que-18-30-ans-privilegient-metiers-qui-ont-sens>

⁷<https://www.emploi-ess.fr/formations/les-formations>

⁸Source UDES - 2019

⁹Source Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, 2013

Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire en Haute-Garonne

L'Economie Sociale et Solidaire¹⁰ regroupe 4 818 établissements employeurs soit 10,6% des établissements employeurs du département. Elle réunit 45 949 emplois, soit 8,6% des salariés du département et 11,4% des salariés du secteur privé, pour une évolution moyenne annuelle de 2,4%.

La Haute-Garonne se positionne comme le 7^e département de France en volume d'établissements employeurs, et le 10^e en volume d'emplois de l'ESS.

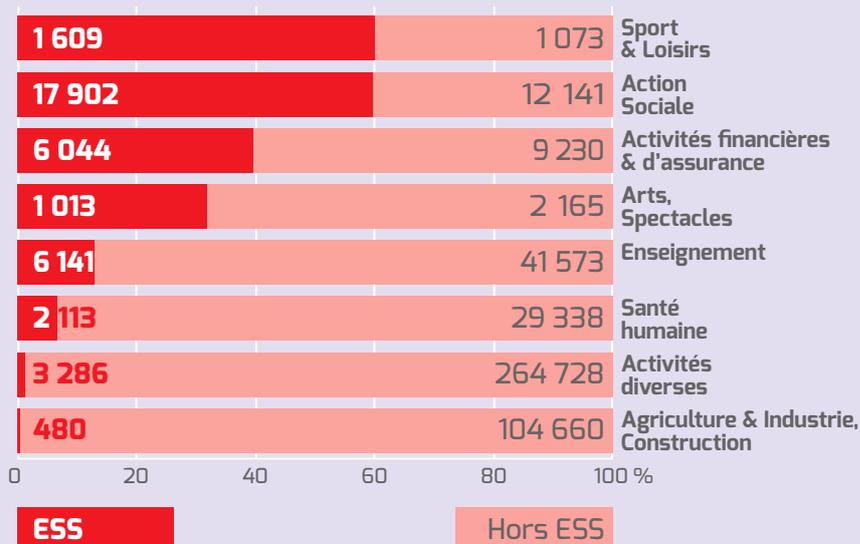
Les grandes familles de l'ESS

	Nombre établissements employeurs	Nombre de salariés	Poids dans l'emploi de l'ESS
Associations	4 052	35 412	81%
Coopératives	555	5 470	12,5%
Mutuelles	152	2 496	5,7%
Fondations	11	352	0,8%
Total ESS	4 770	43 730	100%

Les principaux secteurs d'activité

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité. Cependant, elle occupe une place particulièrement remarquable dans les services à la population répondant aux besoins sociaux (action sociale, sport, culture...). Elle représente ainsi 60% de l'emploi de l'action sociale en Haute-Garonne, 60% dans le secteur des sports et loisirs, ou encore 30% dans le domaine des arts et spectacles.

RÉPARTITION¹¹ DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



¹⁰Source CRESS Occitanie 2018

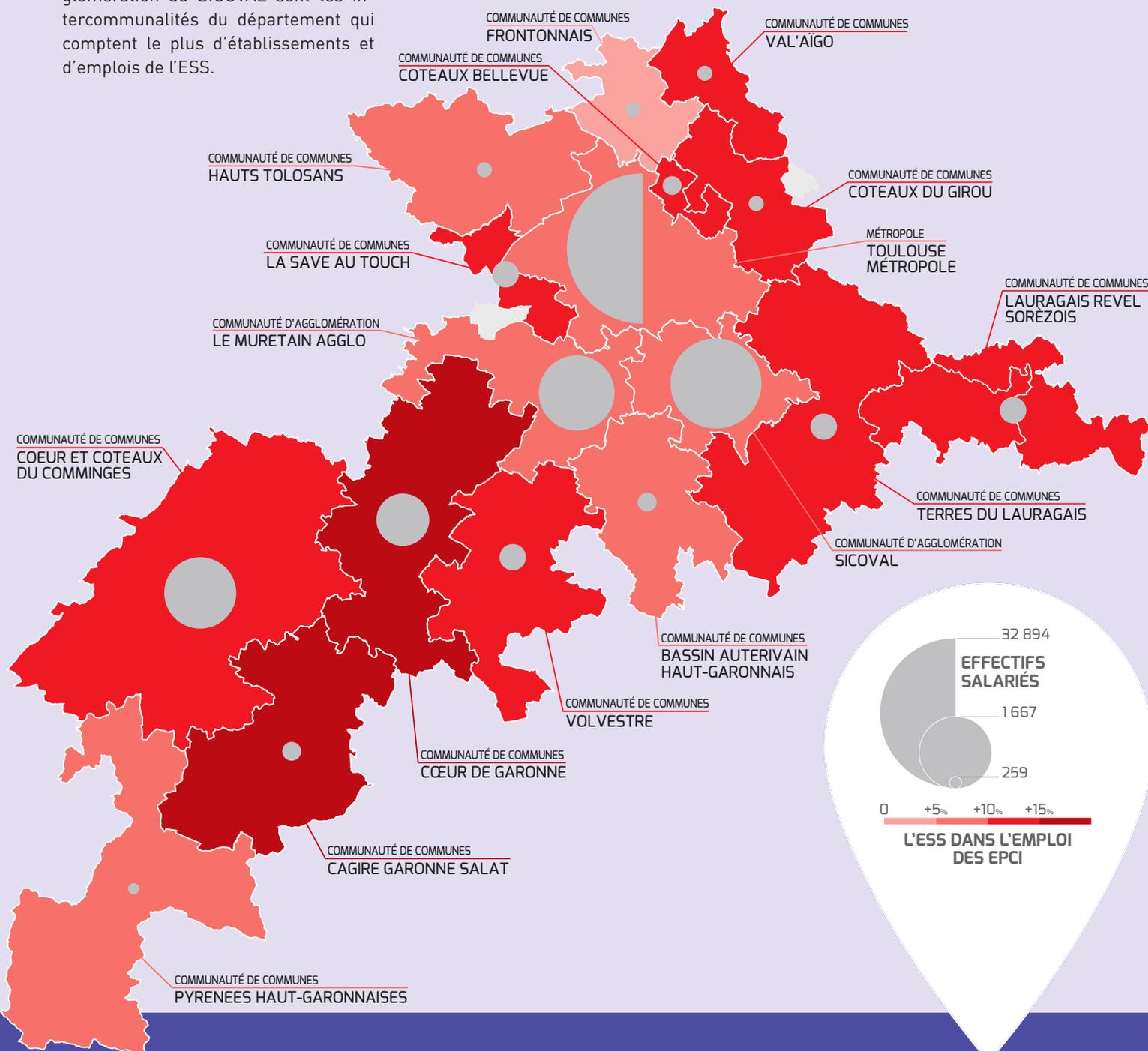
¹¹Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee Clap 2011

¹²Observatoire régional de l'ESS 2018 - CRESS Occitanie, d'après Insee Clap 2015

L'ESS sur le territoire

L'ESS est particulièrement bien implantée dans le nord-est, le centre et le sud-est du département. Toulouse Métropole et la Communauté d'Agglomération du SICOVAL sont les intercommunalités du département qui comptent le plus d'établissements et d'emplois de l'ESS.

POIDS DE L'ESS₁₂ DANS L'EMPLOI DES EPCI DE LA HAUTE-GARONNE



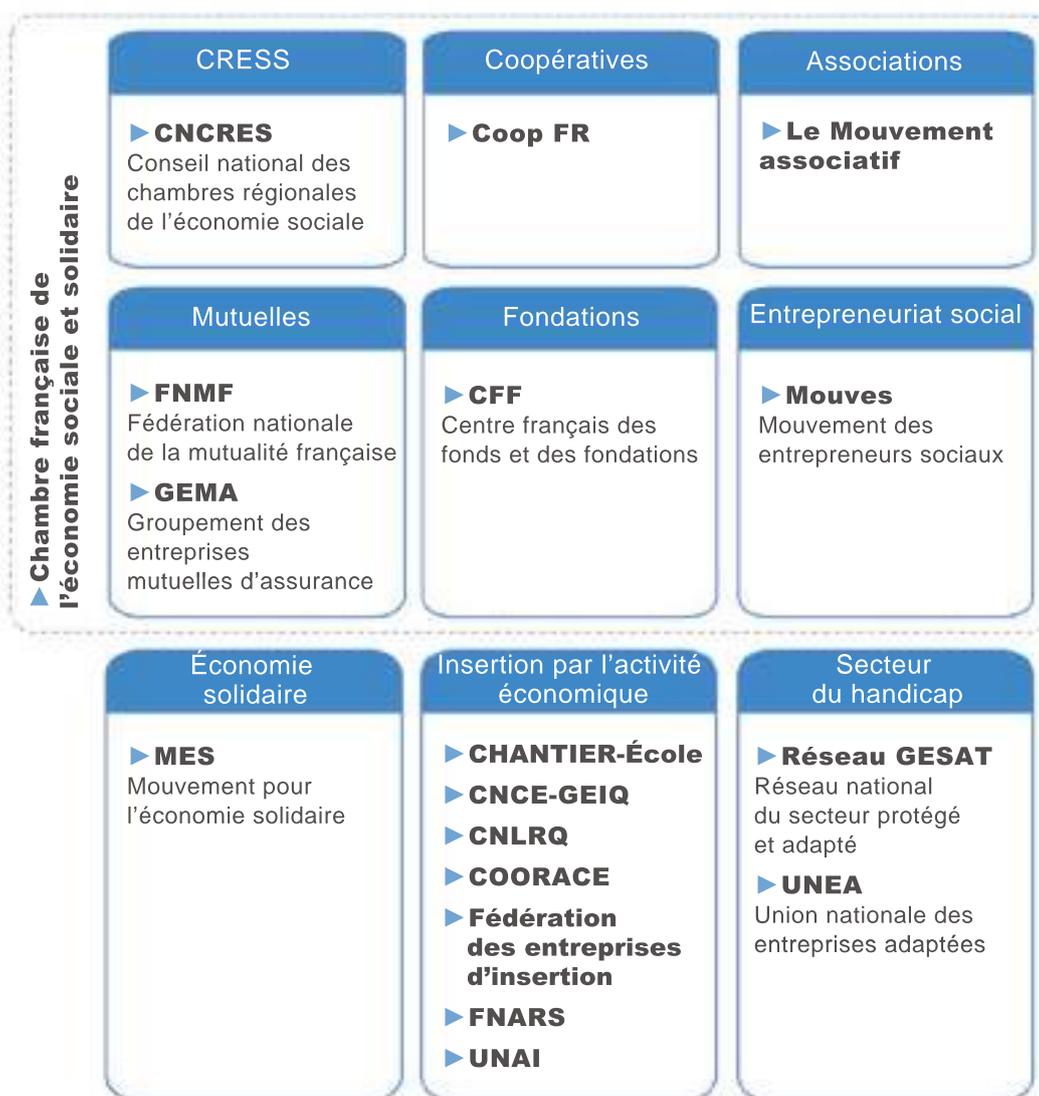
Un écosystème particulièrement dense

Les têtes de réseaux et acteurs de l'ESS

De nombreux acteurs travaillent au niveau national et local au développement et à la promotion des structures de l'ESS. Représentatifs de la grande diversité des pratiques et secteurs d'activités, ils œuvrent sous des angles différents et complémentaires pour porter et défendre les valeurs et intérêts de l'ensemble des structures de l'ESS.

Panorama d'acteurs nationaux représentatifs

de l'économie sociale et solidaire en France



© Avise – janvier 2015

Au niveau local, l'écosystème est particulièrement dense sur le territoire.

Parmi les principales têtes de réseaux et acteurs de l'ESS présents en Haute-Garonne, nous pouvons citer :

LA CRESS OCCITANIE

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - qui regroupe un ensemble de réseaux coopératifs, mutualistes et associatifs qui se reconnaissent dans le concept d'ESS.

Elle a pour but de rassembler, défendre, promouvoir et représenter ses membres (associations, mutuelles, coopératives et syndicats d'employeurs) en favorisant l'émergence et le développement des structures du champ de l'ESS ;

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF OCCITANIE

Il réunit près d'une association sur deux, et a pour objectif de promouvoir le fait associatif ; faire entendre la voix des associations dans le débat public et permettre aux associations de « faire mouvement » ;

L'UNION RÉGIONALE DES SCOP OCCITANIE PÔLE PYRÉNÉES

C'est une association interprofessionnelle réunissant les sociétés coopératives et participatives (SCOP, SCIC, CAE), et qui a pour objectifs de représenter et faire connaître le modèle coopératif et d'accompagner la création et le développement des entreprises coopératives ;

LE MOUVES

Mouvement des entrepreneurs sociaux - qui rassemble les entrepreneurs sociaux ; promeut leurs solutions et leurs propositions au service d'une économie humaine et efficace ;

LES TÊTES DE RÉSEAUX DE L'IAE : COORACE, FAS ET FEI

Représentent et accompagnent les structures de l'insertion par l'activité économique sur le territoire ;

LES FINANCEURS SOLIDAIRES : FRANCE ACTIVES ET IÈS

Accompagnent financièrement les entreprises de l'ESS créatrices d'emploi ;

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DANS L'ESS :

- Les incubateurs d'innovation sociale : Première Brique et Catalis, qui accompagnent en phase ante-crédation les porteurs de projets d'innovation sociale à définir, expérimenter et démarrer leur activité ;
- Le parcours ADRESS qui accompagne la création d'entreprises dans le champ de l'ESS sur la métropole toulousaine ;
- Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui accompagne le développement et le changement d'échelle des structures de l'ESS ;
- Les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE) et les couveuses qui offrent un cadre privilégié pour tester et démarrer son activité ;

Cette liste n'est pas exhaustive de l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ de l'ESS mais vise à dresser un premier panorama des acteurs et ressources présentes sur le territoire.



Une reconnaissance croissante dans les politiques publiques

Reconnue comme un vecteur important de cohésion sociale, de développement territorial et de croissance économique, l'ESS est aujourd'hui pleinement intégrée aux politiques publiques européennes, nationales et régionales. Les dispositifs de soutien aux initiatives et structures de l'ESS se multiplient et participent grandement au développement et à la promotion du secteur.

AU NIVEAU EUROPÉEN

Au niveau européen¹³, la stratégie européenne 2020 pour une « croissance intelligente, durable et inclusive », s'appuie sur l'ESS et l'innovation sociale comme vecteur de cohésion territoriale et outil de recherche de solutions innovantes pour répondre aux grands défis sociaux, sociétaux et environnement, et notamment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La politique de cohésion 2014 - 2020 contribue au déploiement de cette stratégie et représente son premier moyen d'investissement. Ainsi, l'UE favorise la création et le développement des initiatives de l'ESS, notamment par la mise en place de dispositifs de financements : les Fonds européens structurels et d'investissement.

AU NIVEAU NATIONAL

L'ESS a été officiellement définie et reconnue par la loi ESS du 31 juillet 2014 qui vise à : reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique, consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs, redonner du pouvoir d'agir aux salariés, renforcer les politiques de développement local.

La loi fixe des objectifs ambitieux afin de structurer et développer le secteur, parmi lesquels structurer le réseau des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), créer 40 000 emplois dans les SCOP en 5 ans, développer les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE), multiplier les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) pour créer des emplois non délocalisables ; développer l'emploi privé au service de l'intérêt général avec les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), etc.

L'Etat intervient régulièrement en soutien à l'écosystème ESS via différentes initiatives, notamment visant à soutenir les projets d'innovation sociale :

Le label La France s'engage récompense les projets les plus innovants au service de la société dans différents domaines (éducation, culture, solidarité, écologie, santé, citoyenneté). Le label permet aux 15 lauréats annuels de bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement

ment dans leur changement d'échelle. Les appels à projets Pôle Territorial de coopération économique (PTCE) pour accélérer la dynamique économique et sociale des territoires. Un PTCE est un regroupement d'entreprises de l'ESS, d'acteurs publics et d'organismes de formation, d'enseignement ou de recherche, visant à mettre en place une stratégie commune de coopération au service de projets économiques innovants pour le développement local. Les projets PTCE traitent principalement de thématiques relatives à l'ESS, avec une dimension territoriale (services aux entreprises et aux habitants, formation professionnelle, valorisation des déchets, bois et éco-construction, agriculture biologique, métiers verts et services à la personne, etc.).

Le label « Territoires French Impact ». Sur le modèle de la French Tech, le French Impact vise à fédérer l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale en France. L'objectif de cette nouvelle dynamique est de soutenir le financement des innovations sociales, de renforcer les synergies territoriales, d'inspirer les politiques publiques et de promouvoir l'impact concret de l'innovation sociale sur les territoires.

Plus généralement, l'Etat intervient pour le développement et le financement des structures de l'ESS, à travers le déploiement de différents outils de financement, portés soit par la Caisse des dépôts, soit par BPI France.



PTCE LES IMAGINATIONS FERTILES
TOULOUSE

AU NIVEAU RÉGIONAL

La loi ESS de 2014 donne une place prépondérante aux Régions dans le développement de l'Economie Sociale et Solidaire. Il s'agit plus particulièrement de reconnaître le niveau régional comme lieu d'élaboration, avec les acteurs locaux, d'une stratégie régionale de l'ESS.

« La Région élabore, en concertation avec la CRESS, ainsi qu'avec les organismes et entreprises de l'ESS une stratégie régionale de l'ESS et peut contractualiser avec d'autres collectivités (EPCI, départements, communes) pour la mise en œuvre de stratégies concertées.

Le Préfet de région et le Président du Conseil Régional organisent au moins tous les deux ans une conférence régionale de l'ESS, l'objectif est de débattre des orientations, moyens, résultats des politiques locales de développement avec l'ensemble des acteurs régionaux, et fixer les orientations pour l'avenir ».

Ainsi, dans son Plan ESS 2018-2021, la Région Occitanie détaille sa politique en matière de soutien à l'ESS autour de plusieurs axes d'intervention :

- 1) Faire connaître et reconnaître l'ESS.
- 2) Développer l'accompagnement pour le primo développement et l'accélération des pépites de l'ESS.
- 3) Développer l'innovation sociale sur l'ensemble de l'Occitanie
- 4) Investir dans les projets sociaux et solidaires.
- 5) Attirer et former les salariés et cadres de demain.
- 6) Faire rayonner le savoir-faire de l'Occitanie au-delà de ses frontières.
- 7) Coordonner la promotion et le développement de l'ESS sur tout le territoire.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

En application de la Loi NOTRe de 2015, les départements ne sont plus compétents en matière d'intervention économiques.

Le soutien aux dynamiques de l'ESS s'intègre par le biais de sa compétence sociale, ses interventions en matière de sport, culture, tourisme, d'éducation populaire et plus largement au titre de la solidarité territoriale.

Dans la pratique cette intervention prend différentes formes : commande publique responsable, mise en œuvre des clauses sociales, soutien à l'émergence de projets ESS dans les secteurs prioritaires que sont le social, l'accompagnement des personnes âgées et handicapées, le sport, l'éducation, la culture, l'environnement, par la valorisation de ces acteurs, ou encore par l'entrée au capital social d'une SCIC.

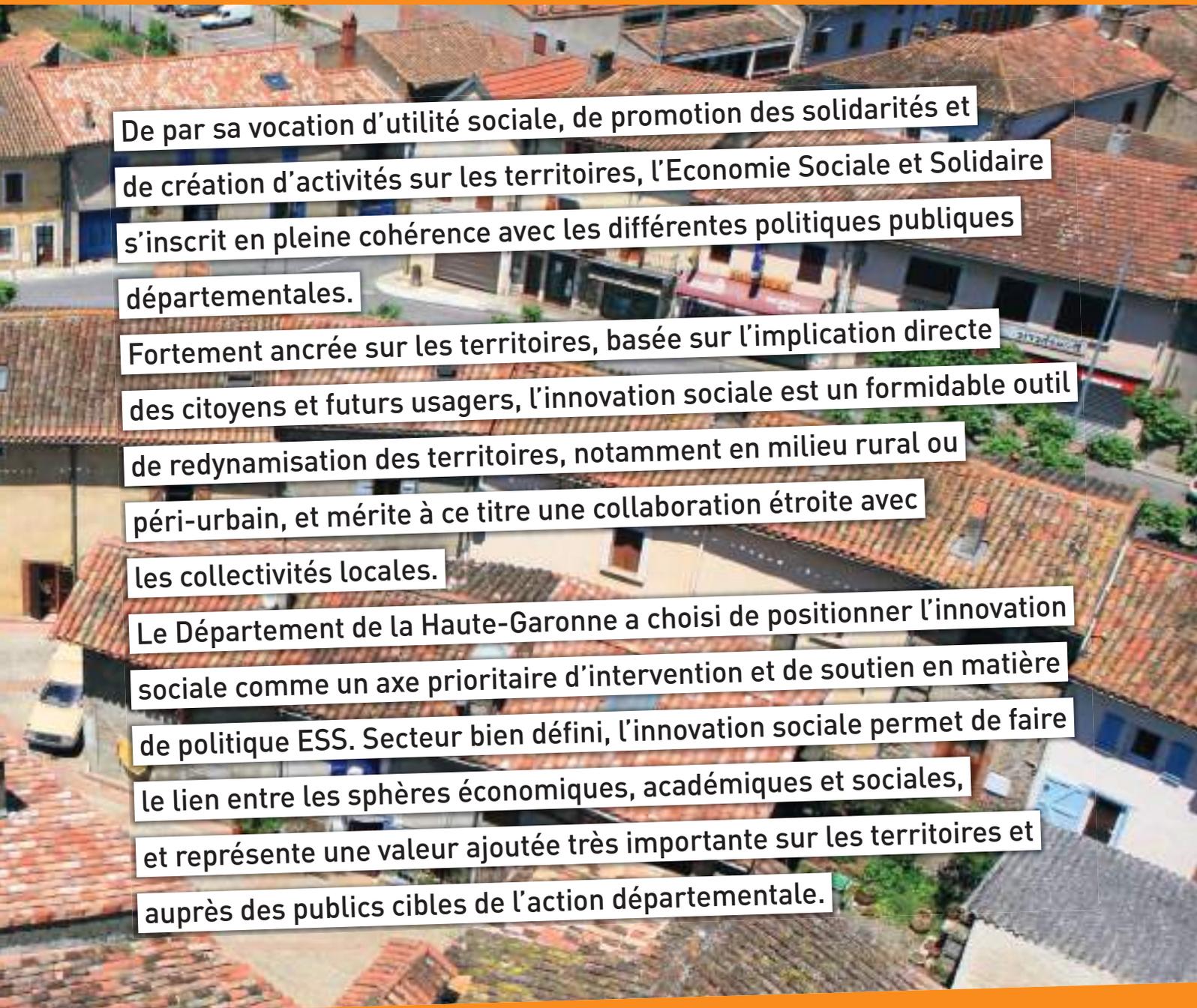
¹³Source AVISE <https://www.avise.org/decouvrir/economie-sociale-et-solidaire/contexte-europeen-et-francais>



L'ECONOMIE SOCIALE ET ESSENTIEL DE DÉVELOP ET DE COHÉSION SOCIALE



SOLIDAIRE, UN OUTIL PEMENT TERRITORIAL



De par sa vocation d'utilité sociale, de promotion des solidarités et de création d'activités sur les territoires, l'Economie Sociale et Solidaire s'inscrit en pleine cohérence avec les différentes politiques publiques départementales.

Fortement ancrée sur les territoires, basée sur l'implication directe des citoyens et futurs usagers, l'innovation sociale est un formidable outil de redynamisation des territoires, notamment en milieu rural ou péri-urbain, et mérite à ce titre une collaboration étroite avec les collectivités locales.

Le Département de la Haute-Garonne a choisi de positionner l'innovation sociale comme un axe prioritaire d'intervention et de soutien en matière de politique ESS. Secteur bien défini, l'innovation sociale permet de faire le lien entre les sphères économiques, académiques et sociales, et représente une valeur ajoutée très importante sur les territoires et auprès des publics cibles de l'action départementale.

De l'Économie Sociale et Solidaire à l'innovation sociale

Ancré sur les territoires, en relation directe avec les problématiques sociales et humaines, le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire est depuis toujours un vecteur important d'innovations sociales. Il est ainsi à l'origine des premières caisses de santé mutualisées, de la création des crèches, de la mise en place des titres restaurants, de l'invention du covoiturage, ...

Pourtant il a fallu attendre la loi de 2014 pour que l'innovation sociale soit reconnue en tant que telle.

Globalement, l'innovation sociale peut se définir comme un type d'innovation visant à répondre à des problématiques sociales, sociétales ou environnementales.

Selon le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) : « l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. »

L'innovation sociale émerge généralement de l'action de 3 grands types d'acteurs¹⁴ :

LES ENTREPRENEURS

On parle alors d'innovation sociale entrepreneuriale. En France, le secteur de l'économie sociale et solidaire possède une longue pratique d'innovation sociale.

Le secteur associatif est historiquement le premier laboratoire d'innovations sociales. Par sa proximité et sa connaissance approfondie des populations et des territoires, il est en capacité de détecter les besoins sociaux existants peu ou mal satisfaits ainsi que les nouveaux, et d'y apporter des réponses à travers une démarche d'expérimentation et de modélisation des solutions créées.

Les nouvelles générations d'entrepreneurs sociaux développent eux aussi des innovations sociales afin d'apporter des solutions aux grands défis sociétaux.

Enfin, les entreprises classiques peuvent également développer ce type de projets.



LES CITOYENS

L'innovation citoyenne est portée par un ou plusieurs citoyens bénévoles s'engageant pour agir et répondre, à leur échelle, aux grands défis sociaux d'aujourd'hui. On a de nombreux exemples d'innovations citoyennes dans le domaine des énergies renouvelables, des circuits courts alimentaires (AMAP), ou encore des initiatives de maintien du dernier commerce dans les territoires les plus isolés.



LES POUVOIRS PUBLICS

Il s'agit ici d'innovation sociale dans les politiques publiques, portée par des acteurs publics, qui cherchent à réinterroger la façon dont sont conçues et mises en œuvre leurs politiques publiques, en lançant des expérimentations avec un regard pluridisciplinaire (citoyens, designers de services, urbanistes...).



L'innovation sociale se retrouve dans tous les secteurs d'activités et sur tous les territoires : garage solidaire, fournisseur d'électricité 100% énergies renouvelables, parcours d'activités physiques adaptées pour les personnes âgées, épicerie coopérative et citoyenne ...



¹⁴Source AVISE : <https://www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale/innovation-sociale-de-quoi-parle-t-on>



L'innovation sociale des défis dans tous les secteurs

CHÔMAGE DES JEUNES

/ 19,2% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage en France (contre 8,5% pour l'ensemble de la population active).
Source : INSEE

YUMPFrance

YUMP FRANCE / Formation gratuite de six mois dédiée aux jeunes porteurs de projet d'entreprise à potentiel de croissance issus des quartiers prioritaires, sur le principe de l'intelligence collective, de la mixité générationnelle et sociale.

ÉNERGIE / Près de 20% des ménages français sont en situation de précarité énergétique.
Source : Observatoire National de la précarité énergétique (ONPE)



ENERGIE SOLIDAIRE / Initiative des Amis d'Enercoop – le fournisseur 100% énergie renouvelable – propose des solutions d'accès à l'énergie adaptées à chaque ménage



BIOCYCLE / Collecte des invendus alimentaires auprès de commerçants de quartier et les redistribue à des réseaux caritatifs, le tout en employant des personnes en insertion.

HABITAT / 4 millions de mal-logés ou sans abri et 15 millions de personnes touchées par la crise du logement en France.
Source : Fondation Abbé Pierre et Emmaüs France



ENSEMBLE2GÉNÉRATIONS / Solutions de logements intergénérationnels : mise en relation de personnes âgées, disposant d'une chambre libre à leur domicile, et d'étudiants en quête d'un logement, en échange de services mutuels.

ENVIRONNEMENT / 22 millions de français changent de téléphone portable chaque année et moins de 15% d'entre eux l'envoient dans une filière de recyclage.
Source : Ademe

ALIMENTATION / 20 kg de produits alimentaires encore consommables sont jetés en moyenne par français et par an.
Source : wikiagri.fr



CRÉSUS / Plateforme d'intermédiation avec les établissements de crédits bancaires, accompagnement en prévention des ménages en difficulté.

MOBILITÉ / Plus de 7 millions de Français (20% de la population active) ont des difficultés de déplacement.
Source : Laboratoire de la Mobilité inclusive



ATELIERS DU BOCAGE / Offre une seconde vie aux téléphones et ordinateurs, en développant une activité d'insertion et en partenariat avec les grands opérateurs de la téléphonie.

FINANCE / En France, le surendettement est responsable de 3 suicides par jour.
Source : Fédération Cresus



APREVA / Actions d'aide à la mobilité à destination des publics fragiles en s'appuyant sur un partenariat entre un Atelier chantier d'insertion et un grand groupe, ERDF.

© AVISE - Mode d'emploi
"L'innovation sociale" Juillet 2015⁹

L'ESS et l'innovation sociale, des enjeux de proximité

L'Économie Sociale et Solidaire, et plus particulièrement l'innovation sociale, représente un véritable outil au service des territoires.

FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

- en plaçant au cœur de son action la poursuite de l'intérêt général, la création de lien social,
- et en s'attachant à apporter des réponses aux problématiques sociales et sociétales actuelles.

PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

- en créant des activités et des emplois ancrés sur les territoires et non délocalisables,
- en mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet commun,
- et en participant à la dynamisation et à la revitalisation notamment des territoires ruraux et périurbains.

REPRÉSENTE UN VECTEUR IMPORTANT D'INNOVATION SOCIALE ET TERRITORIALE

- en apportant de nouvelles solutions aux besoins sociaux d'une population,
- ou en développant de nouvelles approches pour une économie plus durable (économie circulaire, transition énergétique, mobilité durable, agriculture urbaine...).

Les structures de l'ESS s'inscrivent pleinement au cœur d'une économie de proximité, associant l'ensemble des acteurs d'un territoire, et visant avant tout à répondre à des besoins locaux, dans une relation la plus directe possible. A ce titre, les acteurs de l'ESS sont des maillons importants à associer à la construction des politiques territoriales à la fois en termes de développement économique que de politiques sociales de solidarité et de cohésion sociale.

Pourtant, les structures qui développent des projets s'inscrivant dans le champ de l'ESS et de l'innovation sociale sont encore aujourd'hui confrontées à des difficultés pour être accompagnées et financées. Ces difficultés sont principalement liées à leur projet, qui se retrouvent souvent **au croisement de différents champs d'activités**, et qui proposent **un modèle d'organisation peu ou mal connu**. Dans le cas de projets très innovants, on constate encore souvent **un manque de reconnaissance et de compréhension**, qui limite l'accès aux dispositifs d'accompagnement et de financement.

L'OBJECTIF DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Conscient des difficultés rencontrées par les projets et structures ESS, **le Département a placé au cœur de sa stratégie la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de promotion des enjeux ESS**. Cela passe principalement par un travail d'acculturation, en interne au sein du Conseil départemental, mais également en externe, notamment auprès des territoires, autour de la thématique de l'ESS et de l'innovation sociale.

Par un travail de repérage, qualification et soutien des initiatives socialement innovantes qui émergent sur son territoire, **l'objectif du Conseil départemental sera de faire de la Haute-Garonne un territoire fertile et propice au développement des innovations sociales et environnementales**.

LA STRATÉGIE DÉPARTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE L'INNOVATION SOCIALE



MENTALE EN FAVEUR ET SOLIDAIRE ET DE

Dans ce contexte de reconnaissance croissante de l'ESS, et plus particulièrement de l'innovation sociale, en tant que vecteur de développement local, économique et social, et de par la compétence réaffirmée du Département en matière de promotion des solidarités et de cohésion territoriale, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a choisi de s'engager dans une politique ambitieuse en soutien à l'ESS ...

Etude préliminaire : état des lieux et analyse

Un état des lieux réalisé en interne a permis de repérer les atouts du Conseil départemental de la Haute-Garonne en matière d'ESS ainsi que les axes à renforcer.



CUMA
MONTESQUIEU VOLVESTRE

Des forces indéniables

AU CŒUR DES POLITIQUES ET ACTIONS DÉPARTEMENTALES

L'ESS est inscrite au cœur des politiques et actions départementales. Un grand nombre de services du Département mobilisent l'ESS dans leurs actions (insertion, politique en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap, petite enfance, tourisme, culture et sports, développement des territoires...).

Les modes de soutien sont nombreux, à la fois via un soutien direct aux structures et aux territoires (subvention, ingénierie) ou de manière indirecte via des aides aux bénéficiaires, leur facilitant ainsi l'accès à l'offre des structures ESS.

Quelques exemples : accompagnement technique et financier aux structures de l'IAE ; contribution à l'utilisation collective du matériel agricole via les CUMA ; soutien aux associations et réseaux culturels et sportifs ; clauses sociales au sein de la commande publique ...

VOLONTÉ POLITIQUE ET AMBITION AFFIRMÉE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne fait preuve d'une volonté politique et d'une ambition affirmée d'être reconnu comme un acteur incontournable du développement des territoires. Sa proximité avec les territoires en fait un interlocuteur privilégié pour le développement et le soutien aux dynamiques économiques et sociales locales.

PLUS DE PLACE À L'ESS

■ Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a déployé des modes d'action qui évoluent depuis quelques

années et qui laissent plus de place à l'ESS : action de la Mission démocratie participative dans le dialogue avec les parties prenantes,

- élaboration d'une charte sur la commande publique responsable,
- structuration d'une ambition en faveur de la vie associative.

DYNAMIQUE DE TRANSVERSALITÉ ET DE CONCERTATION

Cette dynamique de transversalité et de concertation s'amplifie avec par exemple la mise en oeuvre de la territorialisation de l'action sociale du Département qui permettra une intervention au plus près des territoires et un futur mode d'action basé sur une logique de projet, plus transversal, et co-construit avec les différents acteurs.

Des enjeux identifiés

Proposer une vision globale sur l'action du Département en faveur de l'ESS afin de valoriser les nombreuses actions mises en oeuvre en la matière.

Renforcer la transversalité des actions entre les services afin de répondre aux enjeux de l'ESS qui nécessitent des coopérations territoriales et sectorielles, et une approche globale et intégrée.

Permettre une meilleure reconnaissance et qualification des enjeux propres à l'ESS en interne, afin de faciliter l'accès des structures et projets ESS aux outils développés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Promouvoir une vision de l'ESS en tant qu'outil économique et de développement territorial, au-delà du seul prisme de l'insertion ou de l'action sociale.

Le rôle du Département dans l'écosystème local

De par ses missions et compétences, le Département est l'interlocuteur privilégié de nombreux acteurs de l'ESS dans les champs notamment de l'insertion, de l'éducation ou de la culture. Le Département est également l'un des premiers financeurs de l'ESS, via son soutien aux associations et structures de l'IAE.

En tant que garant des solidarités territoriales, et du fait de sa proximité avec les territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a également un rôle important à jouer auprès des projets de territoires et des projets d'innovation sociale qui visent à répondre aux enjeux et aux besoins des populations et des territoires locaux.

A ce titre, l'objectif de la politique départementale en faveur de l'ESS est de valoriser les différentes actions menées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le champ de l'ESS, et d'inscrire le Conseil départemental de la Haute-Garonne au sein de l'écosystème ESS local, afin qu'il soit identifié et repéré par l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine.

Par une meilleure connaissance de l'écosystème ESS, et notamment des têtes de réseaux et des financeurs, le Conseil départemental de la Haute-Garonne pourra jouer son rôle de facilitateur et de mise en réseau auprès des élus locaux et des porteurs de projet.

Il apparaît en effet un manque en termes d'animation territoriale à l'échelle départementale ou infra-départementale. D'après les acteurs rencontrés, le Département doit pouvoir agréger, animer et faciliter, sur la base de ses compétences, des dynamiques d'acteurs sur les territoires, soit à la demande, en animant par exemple des concertations lors des projets de territoire, ou au quotidien, au travers de ses différents équipements (MDS, ENS...).

De plus, le Département peut avoir une vraie valeur ajoutée dans la promotion, l'accompagnement et la valorisation des initiatives ESS sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. Les acteurs sont aujourd'hui principalement centralisés autour de la métropole toulousaine, ou des communautés d'agglomération limitrophes, et certains territoires peuvent se retrouver isolés vis-à-vis de l'ensemble des dispositifs. Le Département devra donc être le garant d'un égal accès de toutes les initiatives aux dispositifs et ressources existantes.



Une ambition affirmée en matière d'ESS

L'Économie Sociale et Solidaire est un véritable levier dans les politiques départementales. Elle est inscrite dans un grand nombre d'actions menées par le Département.

En s'impliquant dans le champs de l'ESS, le Conseil départemental de la Haute-Garonne se positionne clairement en faveur d'un développement et d'une croissance durable basée sur le respect de l'humain et de l'environnement.

UN PLAN D' ACTIONS POUR RÉPONDRE À CINQ ENJEUX CLÉS

Bien que la Loi NOTRe ait confié l'élaboration d'une stratégie territoriale de l'ESS aux Régions, les Départements restent des acteurs incontournables dans ce domaine qui conjugue l'économie, le social, l'intérêt général et le développement territorial.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a fait le choix d'engager une politique volontariste en faveur de l'ESS autour de cinq enjeux clés :

- En favorisant la création d'activité et d'emplois ancrés sur les territoires et non délocalisables.
- En participant à la dynamisation et à la revitalisation des territoires ruraux, de montagne, périurbains et sur la métropole toulousaine.
- En apportant de nouvelles solutions aux problématiques sociales, sociétales et environnementales.
- En développant de nouvelles approches pour une économie plus durable (économie circulaire, mobilité durable, agriculture urbaine ...)
- En intégrant l'ESS et l'innovation sociale comme un véritable outil en faveur du développement équilibré des territoires.



3 axes d'intervention pour 8 objectifs



AXE 1

SOUTIEN À L'EMERGENCE D'INITIATIVES ET ESSAIMAGE D'INNOVATIONS SOCIALES

OBJECTIF 1

Renforcer l'implication du Conseil départemental dans les réseaux et événements autour de l'ESS.

OBJECTIF 2

Recenser et valoriser les initiatives exemplaires, les acteurs et les dispositifs ESS en Haute-Garonne.

OBJECTIF 3

Soutenir les dynamiques collectives par des actions de sensibilisation, l'animation d'ateliers sur les territoires et une offre d'ingénierie.

OBJECTIF 4

Accompagner les projets entrepreneuriaux ESS en phase d'émergence, de déploiement et mettre en place des dispositifs de financement pour l'émergence de projets.

AXE 2

RAYONNEMENT DU PÉRISCOPE AU SERVICE DE L'ESS ET DE L'INNOVATION SOCIALE

OBJECTIF 5

Ancrer et développer l'écosystème du Périscope.

OBJECTIF 6

Créer une synergie entre le Périscope et Théogone en faveur de l'ESS et de l'Innovation Sociale.

AXE 3

SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DE L'ESS AU TRAVERS DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES

OBJECTIF 7

Accompagner une culture commune de l'ESS autour de ses valeurs, ses principes et ses dynamiques.

OBJECTIF 8

Participer avec la Direction de la Commande Publique à une démarche d'achats responsables.

PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2020



AXE 1

SOUTIEN À L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ET ESSAIMAGE D'INNOVATIONS SOCIALES



CIBLES

Têtes de réseaux
de l'ESS, porteurs
de projets ESS,
Communes et
EPCI

OBJECTIF 1

Renforcer l'implication du Conseil départemental dans les réseaux et événements autour de l'ESS

Estimation annuelle :
80 000 €

ACTION 1

Soutien financier au têtes de réseau de l'ESS

Le soutien financier aux têtes de réseaux de l'ESS participe à la fois, à l'objectif de promotion et de déploiement de l'ESS sur le territoire, ainsi qu'au positionnement du Conseil départemental comme partenaire privilégié de l'écosystème de l'ESS.

Partenaires :

France Active, Mouvement pour l'Economie Solidaire, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Occitanie, Réseau Territorial de l'Economie Solidaire (RTES), ...

Modalités :

Ce soutien se traduit par l'octroi d'une subvention de fonctionnement, la signature d'une convention d'objectifs par structure, et concernant le RTES, par le paiement d'une cotisation annuelle.

ACTION 2

Participation aux dispositifs d'accompagnement de l'ESS

Les têtes de réseau de l'ESS et acteurs de l'accompagnement à la création d'activité animent des outils de pilotage territorialisés et d'appui aux initiatives ESS. Ces instances permettent aux porteurs de projet et entreprises ESS d'être accompagnées selon les différentes étapes de leur projet : émergence, structuration, changement d'échelle. Il s'agit pour le Département de détecter des projets.

Les principaux dispositifs sont :

- Dispositif Local d'Accompagnement.
- Start Up de territoire Comminges.
- Première brique / fabrique à initiatives.

Modalités :

Participation des équipes du Conseil départemental aux différents comités de pilotage et comités d'appui.



SOCIALE ET SOLIDAIRE,
L'ÉCONOMIE QUI A DU
SENS



ACTION 3

Identification et participation aux événements clés de l'ESS

Afin d'encourager les démarches de coopération, l'échange de bonnes pratiques, et la valorisation de l'ESS, le Conseil départemental finance et/ou participe à différents événements de rayonnement local et régional.

Événements clés :

- Start Up de territoire Comminges.
- Salon Coventis.
- Mois de l'ESS.
- Forum régional de l'ESS.

Modalités :

Tenue de stands, participation à des conférences et tables rondes, délégations, ...

RÉSULTATS ATTENDUS

Positionner le Conseil départemental comme partenaire privilégié de l'écosystème de l'ESS

Favoriser l'émergence de projets, encourager les démarches de coopération et échanges de bonnes pratiques en participant aux dispositifs d'accompagnement et événements clés existants



OBJECTIF 2

Recenser et valoriser les initiatives exemplaires, acteurs et dispositifs ESS en Haute-Garonne

Estimation annuelle :
3 000 €

ACTION 1

Création et d'un Panorama ESS en Haute-Garonne

La création d'un panorama permettra d'actualiser une photographie des dynamiques ESS sur le territoire de la Haute-Garonne et par EPCI. Seront présentés les chiffres clés, la répartition géographique des emplois et des entreprises, les secteurs d'activités les plus représentés, ...

Partenaire :
CRESS Occitanie.

Calendrier :
Novembre 2020.

Le financement de ce panorama s'inscrit dans le cadre du soutien financier de la CRESS.

ACTION 2

Publication d'un Guide méthodologique « Entreprendre en ESS » édition Haute-Garonne

Ce guide méthodologique est destiné aux porteurs de projets et aux collectivités locales. Il présentera les dispositifs d'accompagnement, des initiatives inspirantes et les financements propres au territoire.

Partenaire :
CRESS Occitanie.

Calendrier :
Novembre 2020.

Le financement de ce guide s'inscrit dans le cadre du soutien financier de la CRESS.

RÉSULTATS ATTENDUS

Photographier l'ESS dans l'économie à l'échelle du département

Favoriser l'orientation des porteurs de projet dans leur démarche entrepreneuriale



OBJECTIF 3

Soutenir les dynamiques collectives par des actions de sensibilisation, l'animation d'ateliers sur les territoires et une offre d'ingénierie

Estimation annuelle :
4 000 €

ACTION 1

Ateliers thématiques autour de l'ESS

Le Département doit affirmer son rôle d'animateur territorial pour la valorisation et l'essai-mage d'innovations sociales. Il est proposé l'organisation de trois événements par an qui visent à réunir des acteurs de l'ESS et des collectivités locales (élus et agents), autour de thématiques clés.

Evènements clés :

- 1^{re} Rencontre départementale de l'ESS, novembre 2020.
- Jeunesse, Engagement et ESS (en lien avec la Mission départementale de l'engagement et la Mission jeunesse), novembre 2020.
- Innovation sociale et circuits courts, mars 2021.

ACTION 2

Offre d'ingénierie à destination des communes et EPCI pour les projets ESS

Un dispositif spécifique d'accompagnement des collectivités locales est proposé dans le cadre de la Plateforme d'appui des territoires en collaboration avec Haute Garonne Ingénierie et Haute Garonne Développement.
Ex. : installation d'un café associatif, d'une ressourcerie, d'une épicerie coopérative, ...

Une offre d'ingénierie autour de 2 axes :

- Un accompagnement technique et méthodologique.
- Des ateliers et visites de sites inspirants.

ACTION 3

Offre d'ingénierie pour les porteurs de projets ESS

Initiée en 2019, cette offre se traduit par un accompagnement technique des porteurs de projet : diagnostic, conseil et orientation vers les dispositifs existants. Cet accompagnement est réalisé en collaboration avec Haute Garonne Ingénierie et Haute Garonne Développement.
L'accueil sera développé sur le site du Périscope et de Théogone à Ramonville-Saint-Agne, afin de faciliter la mise en réseau et les démarches collaboratives.

Nombre de porteurs de projets accompagnés :
20 par an.

Calendrier :

Tout au long de l'année.

RÉSULTATS ATTENDUS

Favoriser la mise en réseau et la coopération entre collectivités locales et acteurs de l'ESS
Accompagner les territoires dans leur démarche relevant de l'ESS (collectivités et porteurs de projet)

OBJECTIF 4

Accompagner les projets entrepreneuriaux ESS en phase d'émergence, de déploiement et mettre en place des dispositifs de financement pour l'émergence de projets

Estimation annuelle :
200 000 €

ACTION 1

Fonds de rebond de l'Innovation Sociale de 100 000 €

Ce fonds vise à soutenir l'émergence de nouveaux projets relevant de l'innovation sociale. Les projets devront répondre à des défis repérés en milieu rural, de montagne, péri-urbain et sur Toulouse Métropole.

Cibles :

Structures ESS, définies par la loi de 2014 : associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales de l'ESS.

Dépenses éligibles de fonctionnement :

Création d'une étude de faisabilité, d'opportunité, d'évaluation qualitative et de mesure d'impacts
Poste de coordination ou d'animation du nouveau projet.

Taux d'intervention :

50 % du budget prévisionnel.

Calendrier :

Septembre 2020.

ACTION 2

Fonds de solidarité au réseau d'accompagnement à la création d'activités de 100 000 €

Ce fonds vise à développer de nouvelles actions pour le renforcement des compétences et la mutualisation d'outils destinés aux entrepreneurs et aux porteurs de projet.

Cibles :

Structures d'accompagnement ESS (association et coopérative d'activité et d'emploi).

Dépenses éligibles de fonctionnement/investissement :

Poste d'animation pour les nouvelles actions d'accompagnement (management, stratégie marketing, ...).
Acquisition de nouveaux outils digitaux à mutualiser.

Calendrier :

Septembre 2020.

ACTION 3

Fonds d'aides aux communes/EPCI

Ce fonds vise à soutenir l'installation d'activités et d'emplois relevant de l'ESS sur les territoires en milieu rural, de montagne, péri-urbain et sur Toulouse Métropole. L'objectif est d'accompagner l'ancrage territorial de nouveaux projets ESS.

Cibles :

Communes et EPCI.

Dépenses éligibles :

Dépenses d'investissement (réhabilitation, acquisition foncière, travaux d'aménagement).

Calendrier :

Septembre 2020.

Ce Fonds est inscrit dans le cadre des contrats de territoires. Un principe de bonus sera appliqué dans le cadre de projets relevant de l'ESS.

RÉSULTATS ATTENDUS

Accompagner l'émergence de 5 à 10 projets d'innovation sociale par an

Aider 5 structures d'accompagnement afin de renforcer les compétences et les outils dédiés aux porteurs de projet

Soutenir 3 à 5 projets d'installation d'activités par an accompagnés par des collectivités

PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2020



CIBLES
Locataires du
Périscope, jeunes
entreprises innovantes et porteurs
de projets ESS

AXE 2

RAYONNEMENT DU PÉRISCOPE AU SERVICE DE L'ESS ET DE L'INNOVATION SOCIALE



Propriété de la Communauté d'agglomération du Sicoval, le PÉRISCOPE se situe au nord du Parc d'activités du Canal à Ramonville - Saint-Agne. Initiée en 2014 par différents acteurs de l'ESS, l'association Le PÉRISCOPE a été dissoute en février 2019. Suite à une sollicitation du Sicoval, il a été convenu que le Conseil départemental de la Haute-Garonne assurerait dorénavant l'animation de ce lieu. Le Sicoval assure l'accueil, la logistique et la gestion locative de l'espace. Fort de ses 1500 m², le PÉRISCOPE héberge une dizaine de structures représentatives des dynamiques ESS en Occitanie.

Ces structures interviennent sur de larges thématiques telles que la création d'activité et l'entrepreneuriat social, la finance solidaire, l'insertion, l'éducation populaire, le développement local, le tourisme social et solidaire, la coopération internationale, la santé et le numérique.

L'ensemble de cet écosystème représente 60 salariés et plus de 3000 adhérents/coopérateurs.

OBJECTIF 5

Ancrer et développer l'écosystème du PÉRISCOPE

Estimation annuelle :
5 000 €

ACTION 1

Animer le Collectif du PÉRISCOPE

Cette action se traduit par l'animation de temps d'interconnaissance entre les structures hébergées au PÉRISCOPE et la co-construction d'actions collectives.

Cibles :

Structures hébergées, porteurs de projet ESS.

Modalités :

Permanence hebdomadaire et 5 réunions du Collectif par an.

Calendrier :

Tout au long de l'année.

ACTION 2

Ateliers thématiques à destination des structures hébergées pour le partage de bonnes pratiques et le renforcement des compétences

Il est proposé d'animer des ateliers thématiques répondant à des besoins communs, animés par des experts. Exemples : découverte de la facilitation graphique, gestion du temps, marketing territorial, ...

Cibles :

Structures hébergées au PÉRISCOPE et coworkers.

Calendrier :

Septembre 2020, décembre 2020.

OBJECTIF 6

Créer une synergie entre le PÉRISCOPE et Théogone en faveur de l'ESS et de l'Innovation Sociale

Estimation annuelle :
5 000 €

ACTION 1

Proposer une offre d'hébergement des structures ESS à Théogone

Il est proposé de faciliter l'accès à des bureaux et/ou ateliers à des porteurs de projet et entreprises de l'ESS. Cette offre s'inscrit dans le cadre du renforcement et du développement du positionnement sur l'innovation sociale de Théogone.

Cibles :

Jeunes entreprises innovantes et porteurs de projet relevant de l'ESS (circuits courts, silver économie, tourisme, ...).

Modalités :

Sélection sur appel à projets avec signature d'une convention de mise à disposition gratuite de bureaux et/ou d'ateliers sur 6 mois (loyer et offre de services).

La priorité sera donnée aux porteurs de projets s'engageant à s'installer en milieu rural (post-crédation).

ACTION 2

Ateliers de sensibilisation à l'ESS à Théogone

Il est proposé la programmation d'ateliers visant à sensibiliser et à rapprocher les modes d'entreprendre de l'ESS et de l'économie « classique », animés par des experts.

Exemple de thématiques :

La gouvernance collective en entreprise.
Mesurer l'impact social de son projet.
Favoriser l'ancrage territorial.

Cibles :

Jeunes entreprises innovantes et porteurs de projet.

Calendrier :

A partir de janvier 2021.

RÉSULTATS ATTENDUS

Favoriser la création d'entreprises ESS et d'emplois.

Décloisonner les modes d'entreprendre et favoriser la mise en réseau entre structures ESS et entreprises de l'économie « classique ».

ACTION 3**Favoriser la participation des entreprises ESS du Périscopie à différents événements**

Il s'agit de renforcer une dynamique collective et de valoriser les savoir-faire des structures hébergées par la participation à différents événements sur le territoire du Sicoval et en Haute-Garonne.

Cibles :

Structures hébergées au Périscopie.

Modalités :

Organisation de stands collectifs et de rencontres (rencontres départementales de l'ESS en novembre 2020, journée portes ouvertes du Parc d'activités du Canal, rendez-vous dédié à l'entrepreneuriat social à Théogone, ...).

RÉSULTATS ATTENDUS

Favoriser les dynamiques collectives entre les structures hébergées

Valoriser les savoir-faire des structures hébergées au Périscopie



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2020



AXE 3

SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DE L'ESS AU TRAVERS DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES



OBJECTIF 7

Accompagner une culture commune de l'ESS autour de ses valeurs, ses principes et ses dynamiques

Estimation annuelle :
1 000 €

ACTION 1

Organisation d'une rencontre de sensibilisation interne : Découverte de l'ESS et de l'innovation sociale

Cet atelier aura pour objet de présenter l'historique, les réalités de l'ESS et de valoriser la grande diversité des projets en Haute-Garonne.

Modalités :

1^{re} rencontre en interne « Découverte de l'ESS et de l'innovation sociale » organisée à la Maison des Territoires.

Cibles :

Elus et agents du Département.

Calendrier :

Octobre 2020.

ACTION 2

Participation à des projets et démarches internes

Les équipes de la DDET participeront à différents groupes de travail engagés par d'autres directions afin d'apporter leur expertise ESS, la connaissance des bonnes pratiques et des acteurs.

En cours :

Groupe projet Ambition vie associative 2020 qui accompagne le Plan départemental pour la vie associative. Lancement d'un projet de conciergerie à l'Hôtel du Département.

Calendrier :

Tout au long de l'année.

LABÉLISER ET COMMUNIQUER SUR L'ENSEMBLE DES ACTIONS ESS DU DÉPARTEMENT

La création d'un label permettra de donner une visibilité aux actions et projets menés par le Département en faveur de l'ESS. Les modalités de sa mise en œuvre seront co-construites et partagées par l'ensemble des directions du Département avec la déclinaison d'une charte qui en définira les principes.

RÉSULTATS ATTENDUS

Se doter d'une culture commune autour de l'ESS

OBJECTIF 8

Participer avec la Direction de la Commande Publique à une démarche d'achats responsables

Estimation annuelle :
8 000 €

ACTION 1

Cartographie de l'offre de biens et services des structures ESS, en lien avec les marchés proposés par le Conseil départemental

Cette cartographie vise à développer les relations entre la Direction de la commande publique et les fournisseurs / prestataires intégrant une forte responsabilité sociétale.

Calendrier :
Janvier 2021.

Modalités :
Cette étude réalisée par un prestataire externe s'inscrira dans le cadre d'un marché.

ACTION 2

Evaluation du volume d'achats réalisés par le Conseil départemental auprès de structures de l'ESS

En complémentarité du développement des clauses d'insertion sociale, il est proposé de poursuivre une valorisation plus large en faveur des achats socialement responsables et de mettre en lumière la participation des acteurs de l'ESS aux marchés publics.

Calendrier :
Février 2021.

LE DÉPARTEMENT EST PARTENAIRE DU SALON COVENTIS - REPORTÉ AU 10 DÉCEMBRE 2020

Ce salon est la rencontre d'affaires dédiée aux achats socialement responsables en Occitanie. Cet événement est organisé par la CRESS et la Région Occitanie.

Le Conseil départemental animera un stand et participera à la visite inaugurale.

Fil rouge de l'édition 2020 « Silver Economie et bien vieillir ».

RÉSULTATS ATTENDUS

Favoriser et valoriser l'accès à la commande publique des structures de l'ESS



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
Direction pour le Développement Équilibré des Territoires

05 34 33 43 61

1 boulevard de la marquette
31090 Toulouse Cedex 9

